



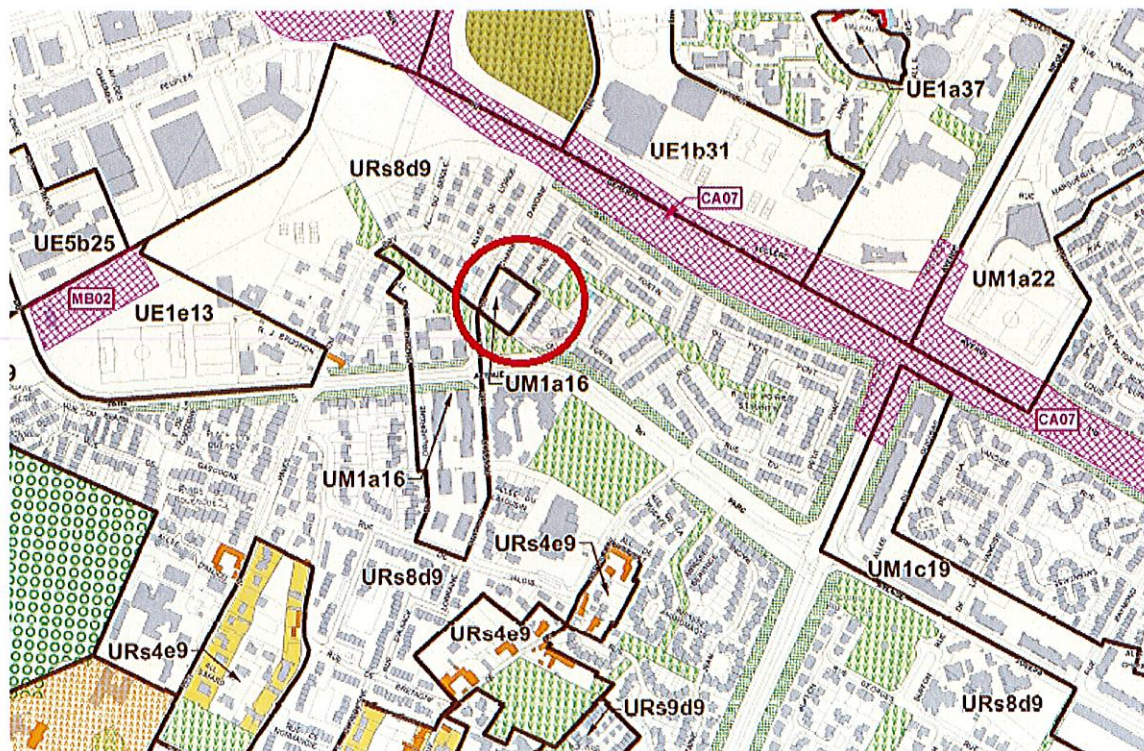
Montigny-le-Brettonneux, le 19 septembre 2019

**Monsieur Le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines**  
**1, Rue Eugène Henaff**  
**ZA du Buisson de la Couldre**  
**78190 TRAPPES**

Objet : Procédure de révision allégée du PLUi

Monsieur Le Président,

Le Patio du Fortin (anciennement centre commercial du Hameau) est aujourd'hui classé en zone UM1a16 du PLUi :



Ce classement rejoignait la logique de classement des centres commerciaux de proximité en zone UM bien que son terrain d'assiette soit situé au milieu d'une zone pavillonnaire classée en zone URs8d9.

Ce centre accueille, aujourd'hui, des activités assez hétéroclites : L'Eglise protestante évangélique, l'association culturelle Israélite, un club de voile, un prothésiste dentaire.....

La hauteur maximale autorisée de 16 m sur ce seul terrain nous paraît incohérent au regard de la hauteur maximale autorisée dans le secteur qui est limitée à 9 m maximum, de même que le pourcentage minimum d'espaces végétalisés exigé, limité à 20% sur celui-ci alors que dans le secteur, il est de 40%.

Le maintien de cette règle ne permettrait pas la nécessaire intégration urbaine d'un éventuel projet.

Aussi, nous demandons le classement dudit terrain en zone URs8d9

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Le Maire,  
Conseiller Communautaire

Jean-Luc OURGAUD